Du statut de la femme en République démocratique du Congo :

Rapport d'une réflexion prospective pour un changement pérenne

A l'initiative de

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

© Copyright : Ambassade de Suisse en RDC
Auteur : Rino Kamidi, Ambassade de Suisse
Imprimé en République démocratique du Congo, Juin 2015

Sommaire

Résumé exécutif		1
Introduction		3
Objectif		4
Méthodologie de travail		4
Le processus		5
I.	23 juillet 2013 : Poser les bases...	6
II.	8 octobre 2013 : Elargir les horizons...	6
III.	12 décembre 2013 : Structurer la réflexion...	8
IV.	28 février 2014 : Approfondir la réflexion...	10
V.	8 mai 2014 : Interroger nos habitudes de comportement...	11
VI.	9 juillet 2014 : Synthétiser pour mieux comprendre...	12
VII.	9 septembre 2014 : Harmoniser les vues...	13
VIII.	14 octobre 2014 : Affiner les textes...	14
Conclusions du groupe de réflexion		16
I.	Autonomisation économique et intégration communautaire	16
II.	Sécurité, justice et participation politique	17
III.	Education	19
La conférence		21
Les recommandations		26
Conclusion		31
Annexe : Le groupe de réflexion		32

Résumé exécutif

En juillet 2013, le Programme de Sécurité humaine de l'Ambassade de Suisse à Kinshasa rassemble un groupe de femmes et d'hommes congolais, acteurs de changement en République démocratique du Congo (RDC) pour les engager dans un processus de réflexion sur le statut de la femme dans leur pays. L'objectif est d'aller au-delà des questions relatives aux violences sexuelles faites aux femmes, qui sont largement traitées par la communauté internationale.
La belle aventure commence par l'élaboration de questions pertinentes touchant au statut de la femme congolaise. L'Ambassade de Suisse veut alors donner la voix aux congolaises et congolais pour définir un agenda afin de traiter les questions du genre pour répondre à leurs préoccupations ainsi qu'à celles de ceux qui étudient le Congo et le sort de ses femmes de loin.

Ce processus de réflexion a duré seize mois et a trouvé sa conclusion avec une conférence sur le statut de la femme organisée à Kinshasa en RDC, les 20 et 21 novembre 2014. Cette conférence a rassemblé 240 participants de la capitale et des provinces de la RDC, de la sous-région de la SADC[1] et de la diaspora congolaise, au nombre desquels des femmes leaders, des hommes, des jeunes, des pygmées, des albinos, des sourds-muets. Les participants ont discutées les conclusions qui avaient été élaborées par les membres du groupe de réflexion et les ont soit validées soit amendées. Le présent rapport constitue un résumé du processus de réflexion ainsi que de la conférence.

Si ce processus a été initié et coordonné par l'Ambassade de Suisse, avec l'appui du Centre Carter en RDC, le contenu quant à lui a été élaboré, à titre bénévole, par 20 leaders congolais (acteurs politiques, du monde religieux, du secteur privé, de la société civile).
Les questions posées lors de la première rencontre ont été coulées dans un document de travail comme base de discussion pour ces acteurs et actrices de changement représentatifs de la société congolaise. Pendant de longues séances de travail, ils ont fait un état des lieux du statut de la femme congolaise.

L'analyse des questions de base a démontré que tout tenait en deux blocs : le comportement de la société vis-à-vis de la femme d'une part, et le comportement de la femme vis-à-vis des autres femmes, d'autre part.

Dans le premier bloc, ce sont les institutions étatiques et d'enseignement, le cercle familial, les milieux religieux et traditionnels qui régentent le sort de la femme. Dans le second par contre, la femme semble être son propre bourreau.

Les réflexions avaient comme objectif le changement pérenne de la situation du statut de la femme à travers une réflexion prospective. L'analyse des questions a dégagé la nécessité d'explorer des sillons différents pour des réponses appropriées et mieux concertées à travers trois thématiques majeures : autonomisation de la femme et intégration économique ; sécurité, justice et participation politique ; et enfin éducation.

1 Southern African Development Community.

Afin de s'enrichir de perspectives extérieures, les conclusions du groupe ont été présentées à l'occasion de la Conférence sur le statut de la femme en République démocratique du Congo. Cette conférence a offert un cadre de discussion plus large sur le statut de la femme en RDC et une base pour un agenda nouveau en faveur de la femme congolaise désormais considérée comme actrice de développement et non victime de son environnement. Cet agenda proposé par des agents de changement congolais s'adresse aux institutions étatiques, à la société civile, à la femme et à la communauté des bailleurs sous forme de recommandations.

Introduction

Depuis 2006, la Suisse s'engage à la promotion de la paix, la prévention des conflits et au respect des droits de l'homme dans la région des Grands Lacs, à travers la Division Sécurité Humaine (DSH) et la Direction du Développement et de la Coopération (DDC). Cet engagement vise à renforcer les capacités des acteurs dans la région des Grands Lacs afin de dépasser les cycles de violence en vue d'un avenir de cohabitation pacifique.

Cette cohabitation pacifique passe par la participation des femmes en tant qu'actrices dans des processus de paix. Elle leur offre ainsi l'opportunité de sortir du statut de victimes et de prendre conscience des racines de leurs problèmes. Cet engagement tire son origine de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies[2] adoptée le 31 octobre 2000[3] et du Plan d'action national 1325[4] (PNA 1325). Ce dernier contient des mesures concrètes pour soutenir les femmes,[5] atténuer les répercussions des conflits armés sur elles[6] et les impliquer davantage dans les processus politiques.

Dans le contexte congolais, au regard des guerres incessantes et des violences de toutes sortes dont la femme et la jeune fille sont les premières victimes, le Gouvernement de la RDC s'est investi depuis un peu plus d'une décennie dans la protection des droits de la femme. A côté des nouveaux textes de lois[7] promulgués, plusieurs initiatives publiques ou privées pour la lutte contre les violences faites

2 http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N00/720/19/PDF/N0072019.pdf?OpenElement (consulté le 24 janvier 2015).

3 La résolution réaffirme le rôle important des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, les négociations de paix, la consolidation de la paix, le maintien de la paix, l'action humanitaire et à la reconstruction post-conflit. Elle souligne aussi l'importance de leur participation égale et pleine dans tous les efforts pour le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité. Cette résolution exhorte tous les acteurs à accroître la participation des femmes et à 'intégrer une perspective sexospécifique dans tous les efforts de paix et de sécurité des Nations Unies. Elle appelle également toutes les parties au conflit à prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles contre la violence sexiste, en particulier le viol et d'autres formes de violence sexuelle dans les situations de conflit armé. La résolution prévoit un certain nombre de mandats opérationnels importants, avec des implications pour les États membres et les entités du système des Nations Unies.
Voir aussi http://www.un.org/womenwatch/osagi/wps/#resolution (consulté le 23 janvier 2015).

4 « Les femmes, la paix et la sécurité : Plan d'action pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU », Département fédéral des affaires étrangères DFAE, Berne, 2013, 28 pages in https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/topics/NAP_1325_Broschuere_2013_131211_FR.pdf (consulté le 22 janvier 2015).
Les objectifs principaux du PNA 1325 de la Suisse sont notamment le renforcement de la participation des femmes à la promotion de la paix ; la protection des droits des femmes et des filles pendant et après les conflits armés et prévention des violences fondées sur le sexe ; une meilleure intégration de la dimension « genre » dans l'aide d'urgence dans la reconstruction pendant et après les conflits armés, ainsi que dans le traitement du passé ; une meilleure intégration de la dimension genre dans la prévention des conflits.

5 Pour les besoins de la cause, le terme « femmes » inclue également et selon les cas, les jeunes et petites filles.

6 https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/droits-homme-securite-humaine/paix/femmes-conflits-armes.html (consulté le 22 janvier 2015).

7 Constitution du 18 février 2006 (en ses articles 14 et 15) ; Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 modifiant et complétant le Décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais, abusivement appelée « Loi sur les violences sexuelles » ; loi n°08/005 du 10 juin 2008 portant financement public des partis politiques (voir article 3 alinéa 5 sur la prise en compte de la parité dans l'établissement des listes électorales et article 6 alinéa 6 où la subvention versée par l'Etat à un parti politique doit concourir à l'éligibilité des femmes dans les conditions d'égalité avec les hommes) ; loi n°08/011 du 14 juillet 2008 portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/sida et des personnes affectées ; loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant ; loi organique du 21 mars 2013 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement de la Commission nationale de défense des droits de l'homme, dont l'une des attributions est de veiller au respect des droits de la femme et de l'enfant (article 6 alinéa 4).

aux femmes ont vu le jour.[8] Dans toutes les provinces, les bailleurs de fonds, les églises et la société civile ont multiplié les efforts visant à réduire les discriminations à l'égard des femmes.

Seulement voilà : si pour certains, la situation générale des femmes a timidement évolué, pour d'autres, quand ce n'est pas pire qu'avant, c'est hélas le statu quo. Trois hypothèses peuvent justifier cet état de choses : soit les bonnes questions n'ont pas été posées et donc traitées en profondeur, soit les stratégies utilisées dans divers cas n'ont pas permis des avancées visibles, directes et palpables dans la vie des femmes les plus vulnérables, soit encore les engagements étaient de la rhétorique.

Aussi un groupe de réflexion constitué par des acteurs de changement congolais a-t-il été créé pour creuser en profondeur et dégager les causes réelles de la situation actuelle du statut de la femme en vue de mieux identifier de possibles pistes d'intervention ciblée.

Composé de 20 hommes et femmes,[9] acteurs et actrices de changement issus des milieux politiques, religieux, du secteur privé, de la société civile, tous passionnés et engagés bénévolement, ce groupe s'est réuni de juillet 2013 à novembre 2014. Ses conclusions ont été présentées au cours d'une « Conférence sur le statut de la femme en République démocratique du Congo », organisée du 20 au 21 novembre 2014 au Beatrice Hotel, dans le centre-ville de Kinshasa.

A. Objectif

L'objectif global du processus de réflexion « Statut de la femme en RDC » était de contribuer à une meilleure compréhension des raisons de la situation de la femme, toujours soumise à plus de violence et de discrimination.

Plus concrètement, il s'agissait d'offrir à des leaders congolais, acteurs de changement, un espace de dialogue en vue de s'interroger, d'identifier et de discuter des problèmes du statut de la femme d'une part et d'autre part, de proposer un regard nouveau sur ces questions à travers des perspectives peu ou pas encore explorées en vue de l'amélioration des conditions de vie des femmes en RDC.

B. Méthodologie de travail

L'identification des 10 premiers membres du groupe de réflexion a été faite avec l'appui du Centre Carter en RDC. Ce premier groupe a ensuite facilité la sélection d'autres acteurs de changement de la société congolaise reconnus pour leur capacité à influencer positivement le changement dans toutes les couches de la société. Représentant divers secteurs de la vie congolaise, ils ont une notoriété et une crédibilité reconnues au niveau local et international.

8 C'est le cas du lancement de la politique nationale en matière d'égalité des sexes (2009) et son plan d'action ; la stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et violences basées sur le genre (2009) ; la stratégie nationale de lutte contre la mortalité maternelle et infantile ; le plan d'action concernant la santé de la reproduction, le genre et la population (2008-2012) ; la politique de développement rural intégré et la stratégie nationale de microfinance (2008-2012) ; la stratégie nationale pour la participation des femmes à la gouvernance démocratique (2010) ; la mise en place du groupe thématique genre et lutte contre les violences sexuelles faites à la femme au niveau du Ministère du Genre, de la famille et de l'enfant ; la création de l'Agence nationale de lutte contre les violences sexuelles faites à la femme (AVIFEM) (voir décret n° 09/38 du 10 octobre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de lutte contre les violences faites à la Femme et à la Jeune et Petite Fille) et du Fonds National pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant (FONAFEN) (voir décret n° 09/37 du 10 octobre 2009 portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé « Fonds National pour la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant »).

9 Voir profils en annexe.

Au nombre de 23 puis 20, ces personnalités se sont rencontrées tous les deux mois en séance plénière avec, dans l'intervalle, des groupes de travail de 3 à 6 personnes pour approfondir les questions et préparer les documents de travail des tables-rondes. Toutes ces entrevues ont été conduites sous la supervision du Programme de Sécurité humaine, et avec l'appui du Centre Carter pour les plénières.

Ces échanges ont balisé la voie pour la Conférence sur le statut de la femme tenue du 20 au 21 novembre 2014 et au cours de laquelle les conclusions et recommandations du groupe de réflexion, regroupées en 3 thématiques majeures,[10] ont été analysées et débattues par 240 participants d'origines différentes, aux profils et professions diverses et provenant du pays entier, de la sous-région de la SADC et de la diaspora congolaise de Belgique.

Cette approche du groupe a forgé le socle d'une étude en profondeur à travers des discussions participatives et souvent contradictoires. Ces discussions ont permis de dégager un état des lieux et de suggérer un nouveau paradigme à travers des recommandations adressées aux représentants des institutions publiques, de la société civile, de la communauté des bailleurs et aussi à la femme congolaise elle-même.

10 Autonomisation de la femme et intégration communautaire – Sécurité, justice et participation politique – Education.

Le processus

Débuté le 23 juillet 2013, ce processus a connu 8 séances plénières avant son couronnement par la conférence de novembre 2014.

I. 23 juillet 2013: poser les bases…

A travers cette première séance d'échanges, les membres du groupe de réflexion se sont posés des questions sur les facteurs d'influence de la situation actuelle de la femme en RDC, parmi lesquels la vision sur les droits de la femme et la solidarité autour de leur cause, les menaces à l'intégrité physique, les normes sociales et le cadre légal, l'éducation et la participation économique, et la participation politique.

Ces contributions ont constitué la base du document de travail évolutif de tout le processus.

II. 8 octobre 2013 : élargir les horizons…

De gauche à droite :
Séraphine Kilongozi, Denise Mbuilu Malueki, Florence Boloko Mularika, Annie Matundu, Faïda Mwangilwa, Mireille Mbanzidi

Se basant sur les contributions du 23 juillet 2013, un groupe restreint s'est réuni aux mois d'août et septembre 2013 afin de rédiger un document de synthèse. Deux grands blocs ont été proposés :

- La compréhension des femmes des questions liées au genre et leur rôle actif/passif dans la prévention ou la réalisation de l'inégalité des sexes ;
- L'acceptation ou le rejet par la société des questions liées au genre.

a. La compréhension des femmes des questions liées au genre et leur rôle actif/passif dans la prévention ou la réalisation de l'inégalité des sexes.

Exemples de questions :

- Combien de femmes connaissent, comprennent et combattent pour leurs droits ?
- Les femmes perçoivent-elles leur combat comme une simple « mode », un apostolat ou encore une opportunité pour une carrière politique ou plus lucrative ?
- Pourquoi, malgré la multiplicité des discriminations auxquelles elles font face, l'attention des activistes est focalisée sur les violences sexuelles ?
- Pourquoi les actions des femmes semblent-elles moins visibles que celles des hommes ?

De gauche à droite :
Angèle Makombo Eboum, Francesca Bemba Ndokwa, Juvénal Munubo Mubi, Georges Tshionza Mata

- Les défenseures des droits des femmes ont-elles une responsabilité dans la transformation des mœurs et dans le changement de mentalité au niveau familial, local ? Si oui, laquelle ?
- Pourquoi les femmes n'arrivent-elles pas à jouer un rôle de leader, alors qu'elles ont en majorité le pouvoir économique ? Comment expliquer la rupture (grandissante ?) entre les femmes leaders et celles de la base ?
- Quel est le bilan du combat des femmes contre l'inégalité ?

b. L'acceptation ou le rejet par la société des questions liées au genre.

Exemples de questions :

- Quel est l'impact du cadre normatif ? Pourquoi, en dépit d'une multitude de conventions ratifiées ou de lois promulguées, aucune mise en œuvre effective n'est assurée en RDC ?
- Existe-t-il des programmes de vulgarisation des droits des femmes ?
- Combien d'hommes connaissent et intériorisent les droits des femmes ? Combien croient en la parité ? Pourquoi ? Pourquoi pas ?
- Combien de femmes activistes, « grandes dames » conscientes de leurs droits, s'investissent dans le changement des coutumes à travers un dialogue constructif avec les leaders traditionnels et religieux?

- Comment justifier que malgré la prolifération des églises, les valeurs chrétiennes et morales de respect du corps humain n'ont pas d'impact sur l'augmentation des violences faites à la femme ?
- Pourquoi les autorités féminines favorisent-elles souvent implicitement ou explicitement l'exclusion contre les autres femmes ?
- Pourquoi le nombre de femmes aux postes décisionnels est insignifiant dans les partis politiques et les églises alors qu'elles y sont majoritaires ?
- Comment expliquer l'augmentation des violences faites aux femmes dans les zones non touchées/affectées par des conflits ?

Toutes ces interrogations poursuivent un seul but : la réflexion prospective pour un changement pérenne, dans une stratégie holistique et une approche concertée.

III. 12 décembre 2013 : structurer la réflexion…

Le premier pivot scrute les points de vue

- institutionnel (gouvernement, parlement, pouvoir judiciaire, partis politiques) ;
- familial ;
- des institutions d'enseignement ;
- des milieux religieux ;
- des milieux traditionnels.

Le second nourrit la discussion autour

- du comportement des femmes leaders entre elles, des femmes rurales entre elles, des femmes leaders envers les femmes rurales et vice-versa ;
- et des problèmes liés à chaque groupe.

Au niveau institutionnel, le groupe a identifié des pesanteurs majeures qui mineraient les efforts consentis à ce jour, dont l'opacité autour du budget du ministère ayant le genre dans ses attributions,[11] la qualité de ses ressources humaines,[12] l'absence de continuité de l'action gouvernementale, l'absence d'agenda propre[13] et l'absence d'un véritable cadre national permanent de concertation sur la question du genre.[14]

Au parlement, le traitement des questions liées aux femmes, voire au genre, semble être généralement en queue de priorités.[15]

Dans les partis politiques, les réflexions au sein du groupe ont mené aux conclusions selon lesquelles place belle serait faite aux femmes dans les activités de militantisme, publicité, marketing politique, folklore et à cause du gain électoral possible qu'elles représentent. De plus, ces partis rechigneraient à intégrer réellement et durablement la question Genre dans leurs pratiques : une exclusion voulue et entretenue aussi bien par les hommes que par les rares femmes influentes dans l'arène. Du reste, les femmes dans leur majorité semblent ne pas comprendre exactement ce que signifie « faire de la politique ».[16]

Au sein des milieux religieux, le groupe note des avancées sur la question des femmes : davantage de formations spirituelles et scientifiques sont orientées vers la prise de conscience de la place de la femme dans la société. Des pratiques religieuses d'exclusion perdent du terrain, sauf dans certaines contrées où elles se confondraient encore avec les coutumes en vigueur.

---

11 Opacité sur la hauteur des fonds réellement reçus et dépensés, modicité du budget (principalement orienté vers des besoins de fonctionnement), absence de compte bancaire propre du ministère, longues procédures de décaissement, absence de mécanisme d'évaluation. Par conséquent, il est difficile de planifier et de budgétiser correctement en fonction des priorités du ministère.

12 Peu d'agents qualifiés, surtout que le processus d'engagement ne tiendrait pas souvent compte des compétences requises et que le traitement salarial serait très bas. En effet, le Secrétariat Général à la Condition Féminine et Famille était longtemps considéré comme une branche spécialisée du MPR (Mouvement Populaire de la Révolution), parti-état sous la 2ème République ; les 3/4 des fonctionnaires qu'on y trouvait - et qu'on trouverait encore à certains endroits - sont des anciens militants, animateurs/animatrices sans formation, sans prérequis. De nombreux efforts de lobbying ont d'abord conduit à l'autonomisation de la structure et sa transformation en ministère à part entière, puis au recrutement de quelques rares experts dont les départs en retraite, absences, démissions ou révocations continueraient de paralyser le service.

13 Le ministère donne parfois l'impression de s'aligner sur les vœux des agences du système des Nations Unies et des partenaires bilatéraux selon leurs diverses priorités, très souvent au grand dam des orientations du ministère du plan et du programme d'action du gouvernement.

14 Il n'existe pas à proprement parler un cadre de concertation national permanent sur la question du genre. Les seuls cadres sont le Groupe Thématique Genre, le Conseil National de la Femme (à renforcer) et le Comité de pilotage de la mise en œuvre du plan d'action national de la résolution 1325 (à redynamiser). Pourtant, des réunions techniques de haut niveau entre divers ministères (genre – justice - affaires sociales – finances - budget par exemple) favoriseraient une complémentarité de l'action gouvernementale. Même au niveau de la coopération entre le ministère et les ONG ou entre les ONG elles-mêmes, un tel cadre d'évaluation et de planification des questions du genre n'existerait pas.

15 Le traitement des questions du genre souffrirait encore d'une certaine négligence. Par ailleurs, les moyens d'information et de contrôle mis à la disposition du parlement sont très peu utilisés : question orale ou écrite avec ou sans débat non suivi de vote, question d'actualité, interpellation, commission d'enquête, audition par les commissions (voir à ce dernier sujet l'article 138 de la Constitution du 18 février 2006 et l'article 165 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale).

16 Pour une femme politique membre du groupe de réflexion : «La politique c'est d'abord être au service de l'autre et de l'intérêt général. Nombreuses sont celles qui ignorent que faire de la politique c'est s'engager, c'est participer au débat public, réfléchir sur les questions d'intérêt national et/ou international, les analyser, se forger une opinion, prendre position, communiquer/partager cette opinion ou position pour convaincre et s'organiser pour le cas échéant, briguer le pouvoir. Peu de femmes congolaises se livrent à des analyses politiques ; celles qui en font n'osent pas les communiquer et évitent les medias pour ne pas faire de vagues. Pour de nombreuses femmes congolaises, la politique c'est d'abord un moyen d'accroitre sa visibilité face aux pouvoirs publics afin d'obtenir un poste confortable ». Extrait de Document de travail 2. Du statut de la femme en République Démocratique du Congo : Réflexion prospective pour un changement pérenne. Partis politiques, février 2014, inédit.

IV. 28 février 2014 : approfondir la réflexion…

Le pouvoir judiciaire connait un déficit de féminisation du personnel :[17] un handicap certain pour la bonne administration de la justice en général.[18]
Par ailleurs, « *dans la pratique, la question de protection de la femme est soit méconnue, soit ignorée, soit considérée comme une question mineure dans le milieu judiciaire par faute de formation et d'informations* ».[19]

De gauche à droite :
Katharina R. Vogeli, Abdallah Mangala Luaba, Pétronille Vaweka, Irène Esambo Diata

En famille, des pratiques qui nourrissent la dévalorisation de la femme et l'inégalité de traitement et de chances entre filles et garçons sont des vecteurs de la discrimination.

17 Voir notamment le lien « indice de la parité » sur http://www.observatoiredelaparite.com (consulté le 16 février 2015).

18 Insuffisances et dysfonctionnement dans le traitement des dossiers : frais de justice élevés ; ignorance des nouvelles lois et des procédures ; manque de détermination, de célérité et de sévérité dans les poursuites ; requalification fréquente des crimes graves en infractions légères ; jugements cléments contraires au prescrit des lois, etc.

19 Extrait de Document de travail 2. Du statut de la femme en République Démocratique du Congo : Réflexion prospective pour un changement pérenne. Tentatives de réponses au comportement du pouvoir judiciaire vis-à- vis des questions des femmes, février 2014, inédit.

V. 8 mai 2014 : interroger nos habitudes de comportement…

Dans les institutions d'enseignement,[20] la perception du genre doit être analysée à trois niveaux distincts, aux intérêts parfois opposés : les apprenants,[21] le corps enseignant[22] et le personnel administratif.[23] Le groupe a noté par exemple que la pratique des « points sexuellement transmissibles »[24] se buterait à la conception de l'université[25] chez certains apprenants et à une crise de mœurs chez les formateurs. D'un point de vue général, si chez un nombre d'éducateurs, l'éthique professionnelle aurait disparu faisant progressivement place à une crise des mœurs, chez les apprenants, la question s'apprécie différemment selon que l'on est « victime du système »[26] ou « proie active consentante ».[27]

Dans les milieux traditionnels, la considération de la femme serait en général celle accordée à un enfant ; elle n'est pas consultée, le système social patriarcal ou matriarcal étant peu relevant ici. Dans certaines rares contrées par exemple, elles peuvent être cheffes coutumières ou juges, auquel cas le respect leur dû reste lié à la fonction et au pouvoir qu'elles représentent. Cependant, avec l'ouverture et la réceptivité de certains gardiens de coutumes, on enregistre une évolution lente mais graduelle de la position de la femme.

L'implication de la femme, gardienne des traditions, dans le changement de la considération qu'elle se fait d'elle-même est aussi un défi : plusieurs femmes n'ont d'éducation que ce qu'elles ont reçu de leurs mères et perpétuent inconsciemment les clichés imposés par la société tel que communiqués par leurs éducatrices.

Un autre aspect est le comportement des femmes leaders politiques et de la société civile. Celui-ci semble souvent se caractériser par la négation du sens des valeurs morales et sociales.[28] Le respect, l'équité, la justice, l'honnêteté, la loyauté, la tolérance et la transparence dans la gestion auraient disparu au profit d'une ambition malsaine, moulée dans une rivalité ouverte entre femmes.

---

20 Le concept « enseignement » se réfère à l'éducation formelle ou classique, non-formelle (en famille, dans les centres de formation) et informelle (dans la rue, à travers les médias, etc.).

21 Le terme « apprenant » désigne ici l'élève et/ou l'étudiant selon le cas. Ici, la conception du genre va de l'innocence des garçonnets et des fillettes à des différences liées à la puberté et à l'émulation des adolescents, avant le complexe de masculinité à l'âge adulte.

22 A travers le langage et les comportements adoptés, voire la matière enseignée. On découragera les filles d'embrasser certaines options en les orientant vers des métiers dits féminins ; dans les écoles mixtes, à défaut de les traiter pour tel, on pensera qu'elles sont des garçons ratés lorsqu'elles se défendent bien dans des branches dites « masculines » (mathématiques, physique, gymnastique, etc.). L'utilisation d'exemples-clichés tirés de la réalité quotidienne et illustrés dans les livres ou exprimés oralement (ex : la fille va à la source, le garçon joue au football, la maman va au champ avec un nourrisson sur le dos tandis que le papa est un directeur d'entreprise, etc.) cimentent également la disparité évidente entre les filles et les garçons.

23 La répartition des responsabilités administratives (ex : directeur = homme ; caissière = femme) et des branches à enseigner : matières « faciles » aux femmes (ex : religion, civisme, esthétique) et celles « compliquées » aux hommes (ex : physique, chimie, dessin scientifique).

24 Bonnes notes obtenues en échange de faveurs sexuelles accordées à un membre du corps enseignant et/ou administratif.

25 Perçue par plusieurs étudiants comme le lieu de libertinage d'une part et l'école de l'auto-prise en charge d'autre part.

26 Pour éviter les échecs infligés par un enseignant, l'apprenant cède aux avances par défaut.

27 Pour éviter les échecs dus à sa propre turpitude, l'apprenant adopte des attitudes non équivoques à l'égard d'un enseignant.

28 Ceci est également dû à l'attentisme lié au positionnement politique et à la conception même du leadership. Dans la capitale, les femmes leaders se distingueraient par une cassure avec, voire un mépris de la base ; à l'intérieur par contre, elles demeurent plus simples et accessibles aux communautés.

Les recherches du groupe ont aussi révélé que nombreuses en effet sont ces femmes leaders politiques et de la société civile qui donnent l'impression de ne pas avoir développé une vision claire de leur mandat ou mission. Elles réclament une indépendance qu'elles hésitent à utiliser par manque de courage et par peur de sortir des sentiers battus. Pis encore, après avoir goûté aux plaisirs du pouvoir politique et/ou économique, elles ont tendance à ignorer ceux/celles qui leur ont accordé des voix pour leurs divers mandats, voire à réfuter des engagements pris avant leur accession à ces postes de pouvoir.

A l'opposé, le comportement des femmes rurales est en grande partie dicté par les problèmes qu'elles rencontrent au quotidien : la guerre, les violences, l'insécurité récurrente, l'importance des tâches ménagères et champêtres, l'absence de services/programmes de santé de la reproduction, la persistance très marquée des coutumes rétrogrades.
Les rapports que celles-ci entretiennent avec les femmes des métropoles sont entachés de frustrations liées au complexe de supériorité des femmes des métropoles à leur égard. Pis, les femmes rurales seraient souvent manipulées à des fins électoralistes ; ce qui justifierait leur méfiance grandissante à l'égard des candidates à des mandats politiques électifs, surtout lorsqu'elles proviennent des milieux urbains.

Cette situation serait exacerbée par le manque d'appui institutionnel, le manque d'accès aux médias et aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), et partant le manque de visibilité des ONG féminines rurales. Il est aussi constaté que la plupart des ONG internationales qui recueillent des données auprès de ces femmes rurales ne leur accordent pas le crédit nécessaire dans leurs publications : ce qui renforce leur invisibilité.

VI. 9 juillet 2014 : synthétiser pour mieux comprendre…

Après 5 plénières d'échanges, il était nécessaire de résumer les réflexions déjà faites et de présenter des conclusions préliminaires. Par souci de méthodologie, celles-ci ont finalement été recoupées en cinq thématiques majeures :

1. Participation politique
2. Intégration communautaire
3. Autonomisation économique de la femme
4. Sécurité et justice
5. Education

Discussion dans une atmosphère détendue entre Francesca Bemba (gauche), Faïda Mwangilwa (centre) et Marie-Madeleine Kalala (droite)

C'est sur la base des conclusions préliminaires qu'une fiche d'information et des recommandations liées à chacune des thématiques ont été préparées par des groupes distincts. Ces recommandations sont adressées aux institutions étatiques, à la société civile, à la femme congolaise et à la communauté des bailleurs.

Quant à la conférence elle-même, les grandes lignes sont décidées et des commissions techniques sont créées pour en faciliter l'organisation.

VII. 9 septembre 2014 : harmoniser les vues…

Les travaux en groupes thématiques ont révélé de fortes discordances sur certaines notions, causes ou encore recommandations.

A titre illustratif :

a. Justice

- Qu'est-ce que la « justice » ?
- Le manque de solidarité entre femmes peut-il être une des causes du non-accès à la justice ?
- Comment lutter contre la consécration apparente de la corruption et du trafic d'influence dans l'appareil judiciaire ?
- Le manque de sanctions exemplaires et la promotion des bourreaux à des grades de commandement peut-il soutenir une justice équitable et égale pour tous sur le long terme?

b. Sécurité

- Qu'est-ce que la « sécurité » ?
- La faible représentation de la femme dans les services de sécurité suffit-elle à justifier qu'elle en soit la première victime ? Pourquoi ?

c. Intégration communautaire

- La faible appropriation des questions des femmes par l'ensemble de la société est-elle une excuse valable pour le manque d'intégration communautaire de la femme ? Et qu'en est-il du manque d'enthousiasme pour la promotion de la femme au parlement et dans les partis politiques ?
- Comment briser la perception selon laquelle une femme qui réussit son intégration dans la communauté le doit forcément à un homme ?

d. Education

- La pratique du harcèlement et des « points sexuellement transmissibles » est-elle généralisée dans toutes les institutions d'enseignement ? Est-elle à portée nationale ?
- N'y a-t-il que les apprenantes qui peuvent être victimes de cette pratique ? Quid des apprenants?
- Faut-il nécessairement des mesures incitatives pour que les filles poursuivent les études supérieures ?
- Ne faudrait-il pas investir dans plus d'écoles techniques et de métiers pour booster le développement de la RDC ?

Ces riches et pertinentes interrogations ont permis de recadrer et de fusionner les thèmes, passant de 5 à 3 :

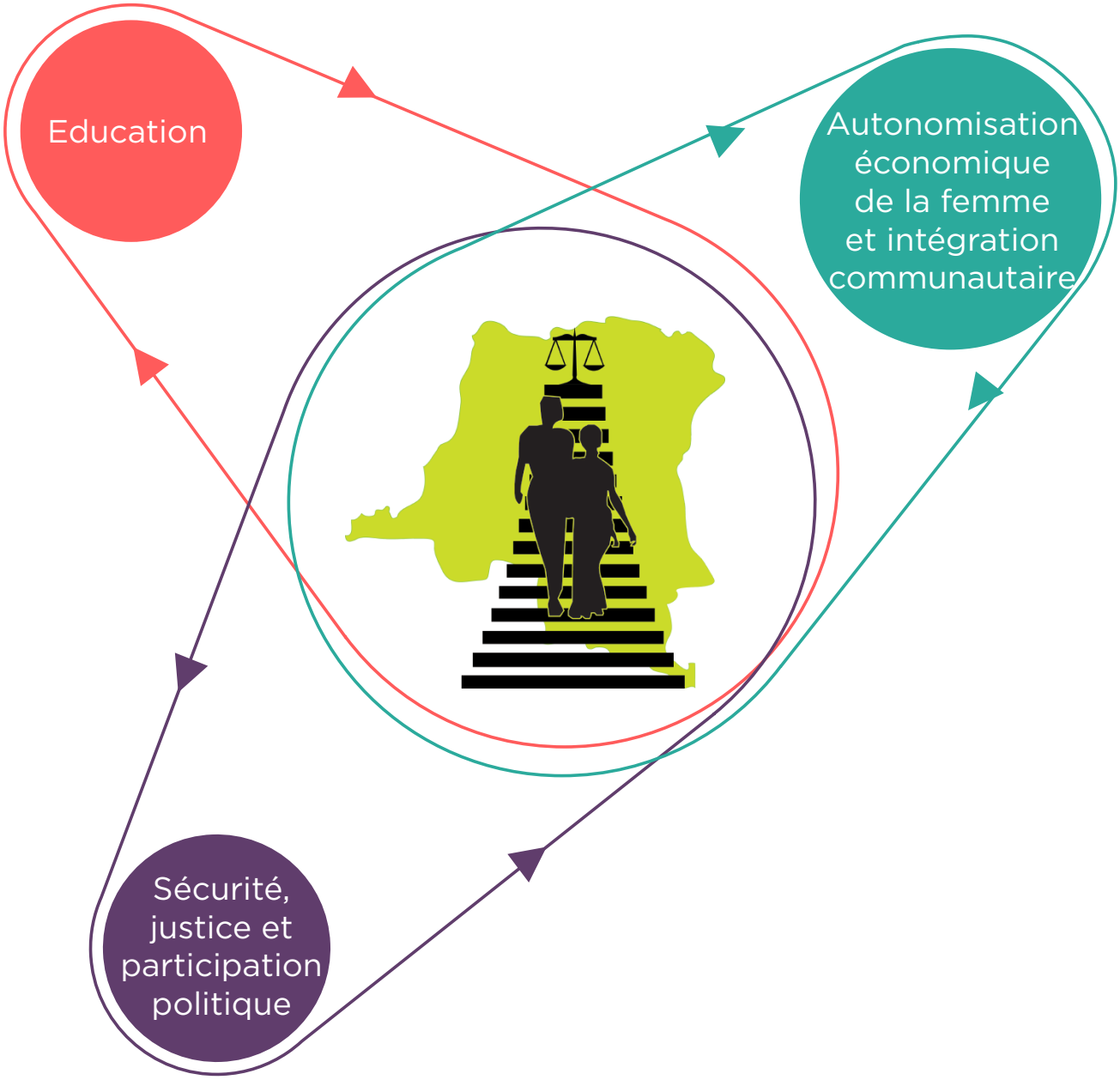

VIII. 14 octobre 2014 : affiner les textes…

Vraie répétition générale avant le jour J, tous les membres du groupe de réflexion ont pu peaufiner les fiches d'information et les recommandations et mesurer l'ampleur du travail abattu. Les dernières mises au point par groupe thématique sont intervenues entre le 11 et le 13 novembre 2014.

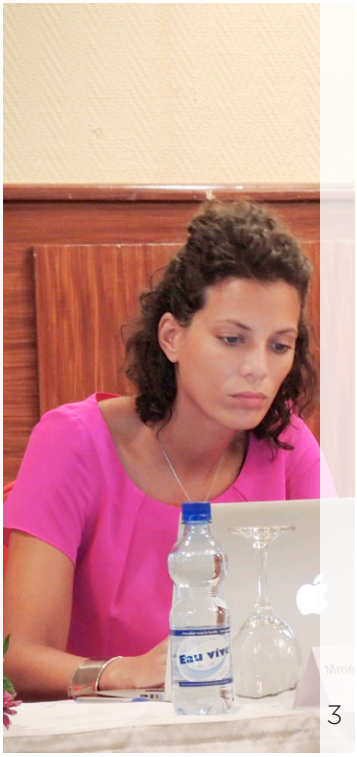

1. Julienne Lusenge et Annie Matundu
2. Marie-Claire Zaïna
3. Diane Lamberg-Liszkay
4. Faïda Mwangilwa et Pétronille Vaweka
5. Astrid Tambwe et Anny T. Modi
6. Angèle Makombo
7. Emery Okundji
8. Joséphine Ngalula et Annie R. Kenda

Conclusions du groupe de réflexion

Tout au long du processus, des thématiques majeures se sont dégagées. Il s'agit de :

- Autonomisation économique et intégration communautaire ;
- Sécurité, justice et participation politique ;
- Education.

C'est autour de ces trois thématiques que le groupe a développé un argumentaire basé sur un contexte, des questions de fond et des conclusions préliminaires.

Le contexte rassemble des données qui permettent de mieux comprendre les problématiques. Les questions de fond sont celles qui nécessitent une étude approfondie et prioritaire de la part de tous les acteurs engagés dans la question du genre en RDC. Les conclusions, enfin, présentent l'aboutissement des réflexions du groupe et forment la substance des échanges pendant la conférence. C'est de ces échanges que sont ressorties les recommandations finales qui sont présentées dans le chapitre suivant.

I. Autonomisation économique et intégration communautaire

a. Contexte

La RDC a ratifié des conventions et protocoles[29] qui décrivent les obligations de l'Etat pour assurer l'égalité des chances dans l'éducation, la santé, l'emploi, la famille et la participation de la femme dans les institutions publiques et politiques ainsi que l'accès à l'économie. Ces textes invitent l'Etat à prendre toutes les actions nécessaires pour éliminer les coutumes discriminatoires et les stéréotypes liés au genre. Au plan interne également, la RDC a adopté des lois pour garantir les droits de la femme.[30]

Toutefois, les femmes continuent d'être victimes des lois, des politiques, des cultures et des pratiques discriminatoires. Ces a prioris affectent le rôle et le statut de la femme dans la société. La persistance de ces inégalités influe sur l'autonomisation et l'intégration communautaire de la femme.

L'accès et le contrôle des ressources par les femmes restent faibles malgré le fait qu'un nombre important des ménages[31] doivent leur survie aux femmes qui sont devenues les principales pourvoyeuses des moyens de subsistance. Cependant, l'apport considérable et incontestable des femmes dans la survie des ménages ne donne pas pour autant l'opportunité d'être capitalisé dans les circuits économiques formels.[32]

29 La RDC a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination á l'égard des femmes (CEDEF) le 17 octobre 1986 et le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes le 09 juin 2008, qui énoncent tous deux l'obligation pour l'État d'assurer l'égalité en fait et en droit entre les hommes et les femmes.

30 Voir note 7, op.cit.

31 Les femmes travaillent plus que les hommes : 76,7% contre 63,4% selon les données du Rapport National Genre, 2009, op.cit., page 32.

32 Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, Rapport National Genre, 2009, op.cit.

En réalité, la femme congolaise est assimilée aux groupes vulnérables et est généralement exclue de la sphère de prise de décisions, aussi bien au niveau familial que communautaire. La femme et la fille sont souvent réduites à la fonction reproductive et aux travaux domestiques, et sont victimes des inégalités et des violences basées sur le genre.

L'autonomisation économique et l'intégration communautaire de la femme, bien que préoccupantes, reçoivent peu d'attention de la part des politiques et des bailleurs.

b. Questions de fond

1. Quels cadres appropriés et fonctionnels de concertation et de communication peuvent être mis sur pied entre le gouvernement, les leaders communautaires, les femmes urbaines et rurales pour informer les bénéficiaires sur les différentes lois promulguées, les stratégies et les politiques sur l'autonomisation économique ?

2. Comment faire disparaître les perceptions, les stéréotypes et les pratiques culturelles préjudiciables afin d'améliorer l'intégration économique et sociale de la femme dans la communauté ?

3. Comment concevoir et opérationnaliser une stratégie nationale spécifique visant l'autonomisation de la femme et son intégration socio-économique, notamment dans la gestion des ressources naturelles ?

4. Comment améliorer les lacunes liées à la non-reconnaissance du grand nombre de femmes travaillant dans le secteur informel, sans protection juridique ni sociale?

II. Sécurité, justice et participation politique

a. Contexte

La RDC a ratifié des conventions et protocoles[33] qui décrivent les obligations de l'Etat pour assurer la sécurité, la justice et la participation politique de la femme. Ces textes nécessitent que l'Etat prenne toutes les mesures nécessaires pour éliminer les coutumes discriminatoires et les stéréotypes liés au genre. La RDC a adopté des lois pour garantir les droits de la femme.[34]

Toutefois, les femmes continuent d'être victimes des lois, des politiques, des cultures et des pratiques discriminatoires. Ces a priori affectent le rôle et le statut de la femme dans la société. La persistance de ces inégalités accroît la vulnérabilité de la femme.

33 La RDC a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination á l'égard des femmes (CEDEF) le 17 octobre 1986 et le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes le 09 juin 2008.

34 Voir note 7, op. cit.

- *Sécurité*

La problématique du respect des droits de l'Homme fait partie de la sécurité humaine. En RDC, les questions d'insécurité liées aux conflits armés, au banditisme et à la criminalité organisée, celles liées à la pauvreté, telles que l'insécurité alimentaire et le manque d'accès aux services sociaux de base affectent particulièrement les groupes vulnérables, notamment les femmes.

De nombreuses femmes continuent à subir des violences domestiques, des violences sexuelles, le harcèlement, l'insécurité économique, notamment par l'exclusion à la succession, et d'autres formes de violences basées sur le genre.

A l'est du pays, la situation est particulièrement préoccupante. Les femmes sont souvent victimes d'exactions, de violences sexuelles massives et systématiques, d'esclavage sexuel, de mariage forcé, de prostitution forcée et de mutilations. Ces violations sont les faits des éléments des groupes armés, de certains éléments des forces de sécurité et un nombre croissant de civils.

En outre, les femmes sont rarement conviées aux négociations dans les processus de paix ou associées à la prise de décisions sécuritaires.

- *Justice*

En dépit de l'existence de textes juridiques innovateurs dans la protection des droits des femmes, celles-ci restent confrontées à un certain nombre de défis, tels que: l'ignorance de leurs droits, le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire, la non-vulgarisation des textes de lois auprès du personnel judiciaire, l'impunité, l'éloignement géographiques des juridictions,[35] les frais de justice élevés,[36] la peur de représailles par les auteurs de crimes ou leurs familles, la lenteur des procédures judiciaires, les traditions et l'absence de réparation pour les victimes.

La conséquence de cette situation est que la femme est découragée et ne s'adresse plus aux instances judiciaires. Cette situation n'interpelle pas le personnel judiciaire pour l'application plus stricte des lois protégeant la femme et la fille, afin de lutter contre certaines pratiques néfastes dont les mariages précoces.
Les droits des femmes ne sont pas pleinement respectés, notamment à cause de mesures juridiques inadéquates.

- *Participation politique*

L'absence de lois définissant et garantissant la parité hommes-femmes entrave la participation des femmes dans la politique. Par ailleurs, la participation des femmes à la vie publique et politique reste très limitée.[37]

Les défis majeurs en RDC restent l'application des lois ainsi que les mécanismes existants. Par ailleurs, l'insuffisance de protection juridique, la différenciation sociale et culturelle des sexes profondément ancrée dans la famille et la communauté, ainsi que la discrimination dans l'éducation et l'accès à l'emploi continuent à entraver considérablement la participation des femmes à la vie politique.

35 Ambassade de Suède, Profil du pays en matière d'égalité de genre, RDC, 2014, p. 19.

36 Idem.

37 Selon l'Observatoire de la parité (www.observatoiredelaparite.org) : 6/36 fonctionnaires sont des femmes au gouvernement Matata 1 ; 49/500 à l'Assemblée Nationale (2011), 6/108 au Senat (2013) ; 660/3750 à la Magistrature (2013).

Le déficit de confiance et la faible cohésion entre les femmes politiques et celles de la société civile empêchent la mise-en-place de stratégies favorisant une meilleure promotion et une plus forte participation politique de la femme.

b. Questions de fond

1. Que faire pour combattre l'insécurité liée aux conflits armés et à la pauvreté dont les femmes sont victimes en RDC?

2. Quelle stratégie pour combattre l'ignorance par les femmes de leurs droits, leur faciliter l'accès à la justice, et améliorer le rendement du fonctionnement du système judiciaire?

3. Comment se mobiliser pour un changement positif de la perception de la femme politique congolaise par la société, par elle-même, et ainsi encourager une meilleure représentation de la femme dans la société et dans les sphères de prise de décision politique ?

4. Comment renforcer le rôle et la visibilité de la femme en tant qu'actrice de paix, tant au niveau communautaire que national, et surtout dans des négociations de paix ?

III. Education

a. Contexte

La RDC a ratifié des conventions et protocoles qui décrivent les obligations de l'Etat pour une éducation gratuite - du moins au niveau du primaire - et non discriminatoire.

Cependant, les taux de scolarisation sont en baisse. Malgré leurs droits juridiques, beaucoup de filles sont privées d'école notamment à cause des frais de scolarité, de la priorité donnée aux garçons, du mariage précoce ou du mariage forcé, d'une grossesse, du harcèlement sexuel, du VIH/SIDA ou encore des conflits armés.

Même lorsque les enfants ont accès à la scolarisation, l'enseignement est souvent de mauvaise qualité, l'infrastructure non adaptée et les supports pédagogiques quasi inexistants. Le système éducatif souffre d'un manque d'enseignants qualifiés à tous les niveaux. Même lorsque ceux-ci sont qualifiés, ils souffrent de la modicité de la rémunération contribuant ainsi à un contexte favorable à la corruption. Afin que les enfants puissent accéder à l'éducation, les parents se trouvent dans l'obligation de payer des frais supplémentaires, tels que la prise-en-charge des enseignants, ce qui remet en cause la poursuite des études, surtout pour la fille.

Il y a lieu de noter que l'éducation formelle n'est pas la seule à jouer un rôle dans le développement intégral de la femme. L'éducation informelle qui inclut la famille et son environnement social joue un rôle prépondérant dans la construction de l'identité de la femme. Toutefois, la précarité de la cellule familiale ainsi que la persistance de certaines pratiques traditionnelles dans la société ne favorisent pas la promotion du statut de la femme.

b. Questions de fond

1. Pourquoi la fille est-elle défavorisée dans l'accès à l'éducation et que faire pour pallier cette situation ?

2. Comment créer un cadre idéal d'enseignement pour le développement de l'enfant et en particulier celui de la fille ?

3. Comment combattre la corruption et le trafic d'influence dans l'enseignement?

4. Comment pousser les familles et les communautés à renforcer l'éducation de la fille ?

La conférence

La Conférence sur le statut de la femme en République démocratique du Congo a eu lieu du 20 au 21 novembre 2014, au Beatrice Hotel de Kinshasa.

Cette conférence a constitué l'aboutissement du processus entamé le 23 juillet 2013. Les conclusions élaborées par le groupe de réflexion ont été discutées par 240 participants : femmes et hommes influents de la société civile, du monde politique et du secteur privé, les personnes responsables du financement de projets de promotion du genre en RDC et celles qui plaident activement pour les droits des femmes en République démocratique du Congo. Bien que cette conférence visait à mettre l'accent sur la situation de la femme en RDC, des délégations des pays de la sous-région de la SADC et de la diaspora congolaise de Belgique ont également pris part aux travaux car les enseignements tirés du processus de réflexion pourraient être applicables aux femmes d'autres pays en voie de développement.

La sélection des participants de la conférence a été faite après le lancement d'un appel à candidature sur le site de la conférence (www.confsfrdc.org) et sur les réseaux sociaux Twitter (@statutfemmerdc) et Facebook (statutfemmerdc). En dépit du nombre de places limité et de l'impossibilité pour les organisateurs de couvrir les frais de voyages des participants venant de l'extérieur de la ville de Kinshasa, plus de 400 postulations provenant d'une quinzaine de pays étrangers et de toute la RDC ont été enregistrées. Après un choix difficile, seules 240 ont pu être retenues.

La conférence poursuivait les objectifs suivants :

- présentation et discussion des conclusions issues du processus de réflexion sur le statut de la femme en République démocratique du Congo ;
- présentation et discussion des recommandations préparées par le groupe de réflexion, adressées aux bailleurs internationaux, au monde politique congolais, à la société civile nationale et internationale, ainsi qu'aux universitaires s'intéressant aux questions de la femme africaine ;
- proposition d'un nouvel agenda en faveur de la femme, un agenda développé par des leaders congolais, acteurs de changement, à l'adresse des Congolais et de la communauté internationale.

Trois distingués membres du groupe de réflexion ont prononcé le discours inaugural. Leurs mots introductifs ont rappelé que les femmes, fussent-elles citadines ou rurales, connaissent les mêmes problèmes, en dépit du masque de confort de ces « *belles femmes pimpantes, distinguées et souriantes, travailleuses, activistes, philanthropes* »,[38] dont la salle était d'ailleurs « *un échantillon parlant* ».[39] Ces problèmes incluent les violences domestiques, les discriminations dans les domaines socio-économiques et politiques, le faible niveau d'éducation que l'on reçoit en famille, la prostitution, le harcèlement : des maux qui ne choisissent ni l'état de fortune, ni les diplômes.

38 Adresse inaugurale de Madame Marie-Madeleine Kalala à l'ouverture de la Conférence sur le statut de la femme en République démocratique du Congo, 20 novembre 2014, Kinshasa, inédit.

39 Idem.

Les orateurs ont également souligné l'impact des religions et des traditions dans une RDC pourtant déclarée laïque selon sa constitution. On aurait pu penser que le rôle joué par des femmes dans l'histoire du salut et l'expansion des églises favoriseraient le droit à l'égalité entre sexes. D'autres encore pensaient qu'avec la vénération de la femme, mère et fille tel que voulue dans les coutumes, celles-ci seraient à l'abri de certaines violences physiques enregistrées même dans les zones de non-conflit. Pourtant, c'est l'inverse.

Voilà pourquoi, cette conférence se voulait non seulement un foyer de *« propositions concrètes et utiles afin de tracer des chemins d'espoir pour les femmes et de leur donner l'envie de s'y hasarder »*,[40] mais aussi un appel à l'élimination de *« tous les obstacles à la pleine participation des femmes à tous les domaines de l'activité humaine »*[41] car *« libérer les femmes des discriminations déclenche le développement ; (…) lorsque la femme est affectée, c'est la société tout entière qui est affectée, c'est notre futur qui est incertain »*[42].

Une scénette à l'intitulé interpellateur « *Apana Ivi !*» (« *Pas comme ça !* » en swahili) a portrait les défis de l'éducation de la jeune fille et les discriminations auxquelles les femmes sont déjà confrontées dans leurs familles. Cette représentation artistique a ainsi donné l'occasion à S.E. Madame Sakina Binti Selemani, Vice-Ministre de la Justice et Droits humains assurant l'intérim de la ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant, et S.E. Monsieur Jacques F. Gremaud, Ambassadeur de Suisse en RDC, d'adresser leurs mots de circonstance avant le lancement des travaux.

La première matinée a été consacrée à la présentation de la problématique de l'étude ainsi qu'aux exposés thématiques *Education*, puis *Autonomisation économique de la femme et intégration communautaire*. Le troisième thème *Sécurité, justice et participation politique* a été présenté dans l'après-midi, avant le début des travaux en groupe.

«…libérer les femmes des discriminations déclenche le développement ; (…) lorsque la femme est affectée, c'est la société tout entière qui est affectée, c'est notre futur qui est incertain…»

Les discussions dans le groupe « Education » ont fait apparaître des divergences de principe : faut-il se limiter à la question de l'accès à l'éducation pour la jeune fille ou pousser cet accès vers une éducation de qualité ? Dans le deuxième cas, que signifie une éducation de qualité pour la jeune fille congolaise ? Cette définition doit-elle être de portée nationale ou adaptée selon les contextes ?[43]

D'autres participants ont incriminé l'Etat en ce qu'il aurait failli à organiser l'éducation primaire obligatoire et gratuite dans les écoles publiques, pourtant consacrée par l'article 43 de la Constitution. Pour les contradicteurs, le

40 Voir n°38 op. cit.

41 Adresse inaugurale de Cheikh Abdallah Mangala Luaba à l'ouverture de la Conférence sur le statut de la femme en République démocratique du Congo, 20 novembre 2014, Kinshasa, inédit.

42 Adresse inaugurale de Madame Julienne Lusenge à l'ouverture de la Conférence sur le statut de la femme en République démocratique du Congo, 20 novembre 2014, Kinshasa, inédit.

43 Pour une enfant qui n'a jamais utilisé un banc de classe ni porté un uniforme, éducation de qualité pourrait se limiter à cela par exemple.

gouvernement était engagé dans plusieurs réformes et l'atteinte de cette ambition exprimée constitutionnellement devrait être progressive.

«...les femmes, fussent-elles citadines ou rurales, connaissent les mêmes problèmes, en dépit du masque de confort...»

Après l'accès à l'éducation, la création d'un cadre idéal pour le développement de l'enfant a suscité de vives discussions : ce cadre idéal se limite-t-il aux institutions d'enseignements ou s'étend-t-il aux domiciles et aux quartiers souvent sous l'emprise du brouhaha des bars et des églises, voire des veillées mortuaires ?
Une autre controverse a surgi au sujet de la lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans l'enseignement. Comment mettre fin à une pratique qui semble se généraliser et à laquelle se prêtent certains parents qui ne peuvent admettre l'échec d'un enfant ? Comment désamorcer une bombe qui demain offrira à la société congolaise des responsables habitués à tricher dès le bas-âge ? Les boucs émissaires pour justifier cet état de chose ne manquent pas.

L'encouragement des communautés à l'éducation des filles a également taraudé l'esprit des participants. Comment convaincre les communautés les plus conservatrices à investir dans l'éducation de la jeune et petite fille ? Comment utiliser des femmes « modèle de réussite » pour convaincre les plus sceptiques ?

Discussions dans le groupe thématique Education le 20.11.2014

Discussions dans le groupe thématique Autonomisation économique et intégration communautaire le 20.11.2014

«...cette conférence se voulait non seulement un foyer de propositions concrètes et utiles afin de tracer des chemins d'espoir pour les femmes et de leur donner l'envie de s'y hasarder, mais aussi un appel à l'élimination de tous les obstacles à la pleine participation des femmes à tous les domaines de l'activité humaine...»

Le groupe thématique « Autonomisation économique et intégration communautaire » a discuté de la compréhension des concepts avant d'attaquer le fond du problème. L'autonomisation économique est-elle en amont ou en aval de l'intégration communautaire ? Aucun compromis n'a été trouvé mais l'on s'est accordé sur leur interdépendance.
Pour certains, le changement de mentalité sur cette question repose sur un dialogue avec les autorités coutumières. Pour d'autres, cette question n'est nullement liée à l'espace mais plutôt au système patriarcal car même en ville dans des familles dites éduquées, a soutenu une participante, les femmes ne sont pas toujours autonomes et ne s'intègrent pas à la communauté.

Le rôle de l'Etat dans une approche de stratégie intégrée d'action sur cette question a également partagé les participants.

Autour de « Sécurité, justice et participation politique », la dynamique a été similaire. Des désaccords sont intervenus au sujet de la théorie de l'œuf et de la poule : de la sécurité et de la justice, qu'est-ce qui vient avant ? Peut-on faire les deux à la fois ? Et la justice transitionnelle dans tout ça? Les victimes d'aujourd'hui qui n'ont pas accès à la justice ou qui ne trouvent pas réponse à leurs plaintes devant les instances judiciaires pourront-elles s'en prévaloir demain en devenant les « nouveaux bourreaux » ?

En ce qui concerne la participation politique des femmes, les rivalités intestines entre femmes les empêcheraient de former bloc pour une cause. Pour nombre d'entre elles, la politique serait une fin en soi et non un moyen leur permettant de trouver des solutions aux problèmes de leurs semblables.

Cet avis a été contesté par un groupe qui a condamné l'instrumentalisation de l'image de la femme politique soit par les hommes soit par d'autres femmes, à travers des préjugés et rumeurs touchant à leur dignité ; ceci justifie le rejet, par leurs bases, de celles qui osent sortir du lot. En réaction et peut-être faute de mieux, ces femmes émergeantes choisissent souvent la voie la plus simple : l'isolement.

En début de matinée du 21 novembre 2014, les discussions se sont poursuivies avec toujours autant de passion. La restitution de chaque groupe de travail a démontré que le débat, loin d'être terminé, ne faisait que commencer.
Avant la clôture officielle, un membre du groupe de réflexion a procédé à la lecture des conclusions. Elle les a ensuite remises à S.E. Mme la Vice-Ministre de la Justice et Droits humains. Cet acte a signifié le passage de témoin des travaux des participants au gouvernement de la République pour appropriation du résultat des échanges.

Reconnaissant la pertinence des questions débattues, S.E. Madame Binti Selemani a pris l'engagement de les transmettre à la Ministre du Genre, de la Famille et de l'Enfant et a déclaré clos les travaux de la Conférence sur le statut de la femme en République démocratique du Congo.

Anny T. Modi lisant les conclusions des travaux en présence de S.E. Madame Sakina Binti Selemani, vice-ministre de la Justice et Droits humains et S.E. Monsieur Jacques F. Gremaud, Ambassadeur de Suisse en RDC

Photo de clôture avec S.E. Madame Sakina Binti Selemani, S.E. Monsieur Jacques F. Gremaud, ainsi que quelques membres du groupe de réflexion.

Quelques membres du groupe de réflexion posant avec S.E. Madame Annika Ben David, Ambassadeure de Suède en RDC.

Les recommandations

Le travail de longue haleine du groupe de réflexion a conduit à l'élaboration de conclusions provisoires qui étaient soumises à la discussion pendant la Conférence. Les recommandations présentées ci-bas sont le fruit des échanges entre participants. Par souci de méthodologie, elles sont reprises sous forme de tableau selon les trois thématiques.

On peut cependant noter la recommandation générale adressée par les trois groupes aux organisateurs :

Mettre en place un comité de suivi de la conférence et accompagner des points focaux provinciaux pour l'appropriation des recommandations par tous.

	Institutions étatiques	Société civile	Femme	Communauté des bailleurs
AUTONOMISATION DE LA FEMME ET INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE				
	Parlement : • Harmoniser le code de la famille et le code du travail avec les exigences de la Constitution et des instruments internationaux ratifiés par l'Etat congolais. • Assurer que le gouvernement intègre d'une façon adéquate la dimension genre dans les budgets de l'Etat. Gouvernement : • Développer une stratégie nationale économique et financière favorable à l'entreprenariat féminin (banques de crédits, facilitation aux micro-crédits à taux incitatifs, etc.) ; • Investir dans une éducation inclusive adaptée au développement et à l'épanouissement intégral des femmes.	• Développer de nouvelles stratégies innovatrices d'information et de formation au genre, destinées aux hommes et aux femmes (usage des radios communautaires, des langues locales, débats ouverts, etc.) ; • Concevoir des programmes d'accompagnement des femmes du secteur informel dans l'accès et la gestion des ressources destinées à l'éclosion de leurs activités.		• Informer et former les femmes sur les nouvelles technologies, les conditions d'accès aux crédits bancaires, la gestion ; • Prendre en compte l'aspect genre dans le développement de projets conjoints Etat-Bailleur.

	Institutions étatiques	Société civile	Femme	Communauté des bailleurs
SÉCURITÉ, JUSTICE ET PARTICIPATION POLITIQUE				
SÉCURITÉ	Parlement : • Intensifier la production législative et les actions de contrôle parlementaire en rapport avec la réforme du secteur de la sécurité, notamment au regard de la promotion et de la protection des droits de la femme; • Veiller à prise en compte des prescrits des instruments juridiques internationaux dûment signés et ratifiés par la RDC dans le processus de révision du code de la famille et de la loi électorale. Gouvernement : • Intégrer les femmes à tous les niveaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, programmes, stratégies de construction/ maintien/renforcement de la paix (pourparlers de paix, DDR, etc.) ; • Améliorer l'intégrité ainsi que les capacités institutionnelles et opérationnelles des services de défense et sécurité.	• Développer des mécanismes d'alerte préventive sur des situations potentiellement dangereuses pour les femmes en lien avec les conflits armés ou la pauvreté ; • Développer des modules de formation sur la sécurité.	• Collaborer au maintien de la paix et de la sécurité ; • Se spécialiser dans le domaine de la sécurité et dans le dialogue entre civils et forces militaires.	
JUSTICE	Parlement: • Accélérer l'adoption du projet (proposition) de loi pour l'aide légale afin de faciliter l'accès des femmes à la justice ; • Mettre en place un mécanisme de contrôle efficace pour pousser les députés à vulgariser, pendant les vacances parlementaires dans leurs circonscriptions respectives, les lois adoptées pendant les sessions parlementaires. Gouvernement : • Veiller au bon fonctionnement de la justice à travers l'amélioration des conditions de travail du personnel judiciaire ; • Elaborer un protocole entre les Ministères ayant la justice et le genre dans leurs attributions en vue de la mise en place d'une plateforme pour la formation continue et l'accompagnement des femmes de la justice : femme avocate, greffière, magistrate.	• Développer et coordonner des structures d'information, formation, vulgarisation et appui communautaire pour lutter contre l'ignorance des droits et encourager leur usage ; • Promouvoir l'éducation civique et l'éducation à la paix au sein de la population et en particulier auprès des femmes.	Encourager les femmes leaders à faciliter aux autres femmes l'accès à la justice.	

	Institutions étatiques	Société civile	Femme	Communauté des bailleurs
PARTICIPATION POLITIQUE	Parlement : • Renforcer la loi électorale, en vue de rendre irrecevables toutes listes électorales formulées par des partis politiques qui ne tiennent pas compte du quota minimum de 30% des femmes; • Intensifier le contrôle parlementaire sur l'application des lois et textes relatifs à la promotion et à la protection des droits de la femme au regard de la participation politique. Gouvernement : • Allouer des ressources suffisantes et mettre effectivement en œuvre la Politique nationale sur le genre pour l'année 2015, en élaborant la stratégie nationale de la participation politique de la femme; • Renforcer les capacités des administrations publiques par la vulgarisation des lois et textes adoptés et promulguées au travers d'une structure de vulgarisation des lois	• Multiplier des formations et des actions de sensibilisation mixtes sur le rôle positif de la femme, en tant que électrice, citoyenne et candidate, à l'intention des cadres de partis politiques, des électeurs et des acteurs de la société civile ; • Renforcer les capacités de la femme candidate afin qu'elle comprenne son rôle politique et sa responsabilité civique ; • Multiplier des occasions de dialogue communautaire pour des réflexions approfondies entre les femmes leaders et les femmes de la base sur les questions liées au statut de la femme.	Développer des mouvements ou réseaux de femmes leaders et politiques afin de construire une plus grande solidarité pour une participation politique féminine plus visible et plus efficace.	• Appuyer les programmes de formation par la société civile (nationale ou internationale) pour le renforcement des compétences nécessaires aux femmes politiques et autres leaders ; • Appuyer les projets genre en assurant une bonne collaboration entre les bailleurs afin d'éviter des duplications.

ÉDUCATION				
La réflexion autour de l'éducation porte sur 4 axes : accès à l'éducation (A) ; création d'un cadre idéal pour le développement de l'enfant (B) ; lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans l'enseignement (C) et encouragement des communautés à l'éducation des filles (D). Ces axes se partagent deux recommandations majeures transversales : • le développement d'une politique nationale d'éducation sensible au genre[47] ; et • le renforcement du contrôle parlementaire sur la mise en œuvre des lois ayant trait à la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles publiques, la corruption et à la discrimination des femmes et des filles dans le domaine éducatif.				
	Institutions étatiques	**Société civile**	**Femme**	**Communauté des bailleurs**
A		Susciter un débat public sur les inégalités d'accès à l'éducation et impliquer les leaders religieux, coutumiers, sociaux et autres dans la recherche de solutions adaptées aux contextes socio-culturels congolais.		
B	Parlement : Allouer au secteur de l'enseignement une enveloppe budgétaire conséquente			
C	Au gouvernement : Mettre en place et doter de moyens les cellules de lutte contre la corruption et le trafic d'influence dans les institutions d'enseignement. Sanctionner sévèrement les enseignants, le personnel administratif des milieux scolaire et académique et les parents coupables d'actes d'indélicatesse (corruption, etc.);	Soutenir le gouvernement dans l'application des sanctions exemplaires en matière de corruption dans les milieux éducatifs.	• S'impliquer activement dans la lutte contre la corruption par la dénonciation; • Apprendre aux enfants l'amour du travail bien fait et l'esprit d'émulation.[48]	
D	Gouvernement : Développer des partenariats avec les leaders traditionnels et religieux sur l'éducation des filles.	Impliquer les parents dans les campagnes de changement de comportement et la transmission des valeurs culturelles positives.		• Privilégier le financement de projets intégrant la dimension genre; • Appuyer la réforme du système éducatif.

47 Cette politique devrait prendre en compte la qualité de l'enseignement, l'égalité d'accès, les conditions de travail du personnel enseignant, l'éducation spécialisée, l'éducation non-formelle et informelle.

48 Ces deux recommandations s'adressent à la famille au sens large et pas uniquement à la femme.

Conclusion

Débuté le 23 juillet 2013, le processus de réflexion a connu son point culminant avec l'organisation de la Conférence sur le statut de la femme en République démocratique du Congo tenue du 20 au 21 novembre 2014.

Soutenant les efforts de l'Ambassade de Suisse, le bureau OSISA (Open Society Initiative for Southern Africa) de Kinshasa, l'Ambassade de Suède, le Beatrice Hotel, et le Fonds pour la Femme Congolaise (FFC) ont contribué financièrement à la réussite de ces assises. Le Centre Carter en RDC à Kinshasa a assuré un appui technique tout au long de ce processus. L'Ambassade de Suisse souhaite remercier vivement tous ces acteurs pour leur soutien à cette initiative.
Les questions discutées tout au long de cet exercice visaient à dévoiler les causes réelles de la situation du statut de la femme en RDC, qui semble en contradiction avec tous les efforts fournis depuis plus d'une décennie pour garantir un mieux-être à la femme et à la jeune et petite fille congolaises.

Au-delà du questionnement traditionnel sur les trois thématique majeures (*Autonomisation économique et intégration communautaire – Sécurité, justice et participation politique – Education*), les réponses proposées par le groupe de réflexion ont orienté les discussions pendant la conférence. Les recommandations finales qui en découlent portent la marque des 240 participants d'origines diverses, aux profils et professions variés, de la capitale, des provinces congolaises, de la sous-région de la SADC et de la diaspora congolaise de Belgique. Ces conclusions proposent de nouvelles perspectives d'action aux décideurs congolais, à la société civile, à la femme congolaise et à la communauté des bailleurs en vue d'atteindre progressivement le changement pérenne tant espéré dans la condition des femmes, jeunes et petites filles en RDC.

Ce changement ne se limite pas à la capitale, Kinshasa. Voilà pourquoi, inspiré par l'engouement et la perspicacité tenaces des membres du groupe de réflexion et soutenu par deux bailleurs (OSISA et FFC), les participants des provinces ont organisé des séances de restitution de la Conférence dès leur retour dans leurs fiefs. Ces restitutions ont le mérite de ne pas limiter la connaissance et l'information à la ville-province de Kinshasa, mais plutôt d'étendre ce savoir aux cibles souvent oubliées de l'arrière-pays.

Au terme de ce processus, deux idées forces se dégagent :

- Le groupe de réflexion sur le statut de la femme en RDC souhaite garder le contact avec les participants/participantes de l'intérieur afin de rester informé du développement de certaines questions liées au statut de la femme, selon les perspectives provinciales ;
- Les membres du groupe de réflexion conviennent de réfléchir sur la création d'un mouvement sur le statut de la femme en République démocratique du Congo. Ce mouvement se veut un espace continu de dialogue pour le partage du savoir (collecte de données), la création du savoir (publications) et l'institutionnalisation du savoir (suggestions aux décideurs).

Que tous les acteurs de la question du genre en République démocratique du Congo trouvent dans ces idées des opportunités de pérennisation du pas lancé par l'Ambassade de Suisse en République démocratique du Congo.

Annexe : Le groupe de réflexion

Francesca
BEMBA NDOKWA
francesca.btic@yahoo.com

Députée nationale ; Membre de la Commission Relations Extérieures ; Vice-présidente du Réseau Genre et Parité au Parlement ; Gestionnaire d'entreprises privées en immobiliers et évènements, Francesca Bemba Ndokwa a obtenu une licence en Relations internationales, orientation sciences politiques (Louvain la Neuve). Successivement Commerciale dans l'import-export du café et du cacao à Bruxelles, ensuite Chargée rédactionnelle au Centre du Commerce International à Genève puis Chargée rédactionnelle à la Mission permanente de la RDC auprès des Nations Unies à Genève, le bien-être de la population congolaise et particulièrement des femmes rurales de la province de l'Equateur est son leitmotiv.

Florence
BOLOKO MULARIKA
mularika@live.fr

Secrétaire Générale de la Coalition des Femmes pour la Paix et le Développement, activiste des droits de la personne humaine et spécialement des femmes et des filles, Florence Boloko dirige un réseau de 34 Associations qui milite pour la paix, le développement de la femme et de la fille et pour la prise en compte du genre. Consultante en Analyse genre, elle a participé à plusieurs études et projets des bailleurs dont la GIZ, l'UNECA, le PNUD.

Irene ESAMBO DIATA
iesambo@yahoo.com
irenediata@gmail.com

Secrétaire Exécutive du Centre d'Etude sur la Justice et la Résolution 1325, Irène Esambo Diata est juriste de formation et avocat de carrière inscrite sur la liste des conseils à la Cour Pénale Internationale. Chercheure dans le domaine du genre, sécurité et paix, elle a conduit plusieurs études sur le genre et la sécurité en RDC. Elle a participé aux négociations politiques de Sun city pour le retour de la paix en RDC. Elle est experte de la société civile dans le processus de la réforme de l'armée, la police et la justice. Membre du Comité exécutif de la Plateforme internationale de la Société civile sur le New Deal, elle participe, à ce titre, au dialogue international entre les représentants des Gouvernements, des bailleurs de fonds et de la Société civile. Elle est membre du Comité de pilotage national et régional sur la résolution 1325. Elle est aussi fondatrice de l'ONG "Voix du Handicapé pour les Droits de l'Homme" (VHDH).

Marie-Madeleine
KALALA
maleineco@yahoo.fr

Avocate; militante des droits de la femme; membre du groupe des amis du groupe des Sages de l'Union Africaine ; membre du Conseil Pontifical « Justice et Paix » (depuis 2012). Titulaire d'une licence en droit économique et social (Kinshasa), conseillère juridique dans une entreprise publique (1977-1990) et dans plusieurs cabinets politiques (1990-1997), Marie-Madeleine Kalala a été ministre des Droits

Humains de la République Démocratique du Congo (2003-2007) après avoir participé au Dialogue Inter-Congolais pour le processus de paix en RDC (2001-2003).
Auditrice au Synode spécial des Evêques pour l'Afrique (Rome 2009) et membre de l'Observatoire de la Conférence Episcopale Nationale du Congo, elle a participé à des missions d'observation électorale au Burundi, en Guinée et en RDC. Elle a pris une part active aux Concertations nationales. Elle est Coordonnatrice nationale de « CAUSE COMMUNE », une plate-forme féminine pour la promotion et la défense des droits de la femme et membre de plusieurs associations congolaises. Marie-Madeleine Kalala est également co-auteur de la publication « La législation congolaise en matière de nationalité. De 1987 à nos jours ».

Annie KENDA
annitakenda@hotmail.com

Haut fonctionnaire de l'Etat ; Directeur chef de service chargée des questions juridiques au Secrétariat Général du Ministère du Genre, Famille et Enfant ; Secrétaire Permanente du Conseil National de la Femme.
Membre des comités de rédaction des rapports périodiques sur les instruments juridiques ratifiés par la RDC, experte en genre et droits humains, Annie Kenda anime régulièrement des sessions de formation et vulgarisation des textes juridiques. Membre des commissions de rédaction/réforme des lois (loi sur les violences sexuelles (2006), loi sur la protection de l'enfant (2009), code de la famille (en cours), elle a coordonné la tenue des États Généraux de la Famille à travers les provinces.
Elle détient une licence en droit privé et judiciaire (Kinshasa), une licence en traduction et interprétariat (Kinshasa), un diplôme d'études approfondies en droits de l'Homme (Chaire Unesco Kinshasa) et poursuit un diplôme d'études supérieures en droit pénal et criminologie à l'UPC (Kinshasa). Son engagement et sa passion pour la promotion et la protection des droits des enfants lui a valu le diplôme de mérite « Trophée Oscars de l'Enfant » de MEDC/EBEF pour l'année 2002-2003.

Séraphine KILONGOZI
seraphinekilongozi@gmail.com

Secrétaire Exécutive Nationale de EFDI (Espoir de la Femme pour le Développement Intégral) ; Représentante adjointe d'Action Contre l'Impunité pour les Droits de l'Homme ;
Substitut du Procureur de la République/ Parquet de KALAMU, Séraphine Kilongozi est passionnée de la promotion et de la défense des droits de l'homme en général, surtout en milieux ruraux et périurbains. En tant qu'organe de la loi, elle coordonne les activités de la cellule de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre au parquet de Kalamu, district de la Funa (ville de Kinshasa) et milite au sein de l'ONG dénommée « Union des Magistrats du Congo, UMAC ». Licenciée en droit de l'Université de Lubumbashi, consultante indépendante, elle milite depuis 2000 (AZADHO) pour le renforcement de capacités des maraichères en vue de leur développement intégral.

Julienne LUSENGE
lusengejulienne@gmail.com

Présidente du Conseil d'Administration de l'ONG SOFEPADI (Solidarité féminine pour la Paix et le Développement Intégral) ; Chevalier de La Légion d'honneur de la République Française en octobre 2012, premier Prix de Droits de L'homme de l'Ambassade de France, défenseure des droits humains, Julienne Lusenge milite pour l'élimination de la violence sexuelle et sexiste dans les zones

déchirées par la guerre à Béni et en Ituri en province Orientale. En rapprochant la justice des justiciables, elle la promeut et lutte contre l'impunité. Plusieurs fois menacées de mort, son ONG et elle ne cessent d'encourager les survivantes des violences sexuelles et des discriminations multiples à porter plainte contre leurs agresseurs. De 2003-2011, SOFEPADI a assuré la représentation judiciaire pour 587 femmes dans les cas de violence physique ou sexuelle qui ont été référés par le biais de ses réseaux. Initiatrice du Fonds pour les Femmes Congolaises, ce fonds accorde des subventions aux organisations travaillant à la base dans la promotion des droits des femmes.

Angèle MAKOMBO N'TUMBA
amakomboeboum@gmail.com

Présidente nationale de la ligue des démocrates congolais (LIDEC) ; Actrice politique œuvrant pour la démocratie, le développement, les droits des femmes et des jeunes en RDC, Angèle Makombo N'Tumba est membre fondateur et leader d'un parti politique de l'opposition dénommé Ligue des Démocrates Congolais (LIDEC) qui entend contribuer à un changement fondamental au Congo.
Fonctionnaire international aux Nations Unies pendant 24 ans, elle a exercé diverses fonctions politiques, notamment Conseillère politique principale en charge des questions africaines au Cabinet des Secrétaires généraux de l'ONU Kofi Annan et Ban Ki-moon.
Candidate à l'élection présidentielle en RDC en novembre 2011 suite à sa démission de l'ONU, Mme Makombo s'était désistée pour faciliter l'émergence d'un candidat commun de l'opposition.
Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (SciencesPo), et titulaire d'une Maîtrise en Droit des affaires de l'Université de Paris I- Panthéon Sorbonne, Mme Makombo est aussi diplômée de l'Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université de Paris I-Panthéon Sorbonne. Elle est de surcroit détentrice du Certificat d'Entrée au Centre de Formation Professionnelle des Avocats de Paris (CFPA). Elle a écrit plusieurs articles sur la politique congolaise.

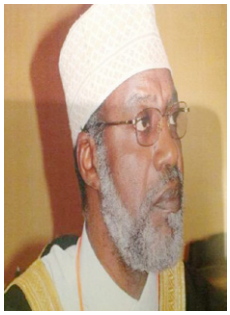

Abdallah MANGALA LUABA
mangala.luaba@yahoo.fr

Président en exercice de l'union des conseils islamiques de l'Afrique Centrale, Orientale et Australe ; Membre de la commission de médiation et la cohabitation de l'union des Ulémas d'Afrique
Président de la communauté islamique en RDC (2004 - 2014) et membre effectif de la communauté islamique en République Démocratique du Congo, Imam Cheikh Abdallah Mangala Luaba est Prédicateur de la ligue islamique mondiale depuis 1984 (siège à la Mekke en Arabie Saoudite).
Membre de comité national de médiation des élections présidentielles et législatives 2011 en RDC, il a participé à toutes les missions de la paix de la RDC à côté des chefs des confessions religieuses de la RDC notamment la Pétition de la population congolaise New York ou les négociations de Kampala avec M23. Membre de comité d'intégration et médiation des élections en cour, il est consultant national et a participé à plusieurs fora et conférences de la société civile.

Annie MATUNDU MBAMBI
amatmbambi@yahoo.fr

Consultante Indépendante en Genre ; Présidente de La Ligue Internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté (WILPF/DRC-Group) ; Vice-trésorière de l'Association Genre en Action ; Vice –Présidente de l'Action Femmes du Bas Fleuve.
De formation de base d'Assistante en Pharmacie, Annie Matundu Mbambi est aussi détentrice d'une licence en Sciences Hospitalières (Bruxelles), de deux maîtrises en Gestion

Financière Publique et en Planification Economique (Anvers) et d'un certificat en Anglais (Cambridge). Directeur Gestionnaire des achats et des stocks pharmaceutiques en République Démocratique du Congo pendant dix ans, elle est membre de la Société Civile depuis 1994, avec un penchant pour les organisations féminines dès 1996. Ses centres d'intérêts, axes de recherche et d'action sont: femmes, santé, genre, élections et participation citoyenne, gouvernance et leadership, violences armées, violences faites aux femmes, genre et changement climatique. Son cheval de bataille est de mettre en pratique la Résolution 1325 des Nations Unies. Formatrice des femmes congolaises à la base en pâtisserie comme moyens pour générer les revenus ; elle a été sélectionnée comme membre du Conseil consultatif de l'ONU Femmes en RDC.

Denise MBUILU MALUEKI
dembuilu@yahoo.fr

Licenciée en science du travail à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, Belgique, Sr Denise Mbuilu Malueki est actuellement Secrétaire Exécutive Adjointe de la Commission Episcopale Justice et Paix et Chargée de programme Dynamique femme de la Conférence Episcopale Nationale du Congo et de la Campagne Paix aux Grands Lacs.
Ancienne responsable régionale de la province ecclésiastique de Kinshasa à la commission épiscopale justice et paix, formatrice nationale en matière d'élections, de gouvernance, de leadership féminin, d'alphabétisation et de la création des activités génératrices de revenus, elle est aussi Assistante du Directeur à l'Organisation Afgor (Appui et formation à la gestion orientée vers les résultats) et Consultante au cabinet C2 conseil pour la mise en oeuvre de la décentralisation dans les secteurs pilotes. Animatrice de plusieurs émissions à la ''Tribune des femmes'' de la R.T.N.C II avec madame Malaïka Odia, ses échanges portent sur les désavantages du Protocole de Maputo en Afrique, les valeurs africaines, la promotion de la famille, les défis majeurs des élections et la participation politique de la femme.

Juvénal MUNUBO MUBI
jmunubo@yahoo.fr

Député National de la province du Nord Kivu ; Avocat au Barreau de Goma ; Assistant à la Faculté de Droit de l'Université de Goma; Membre de la Commission parlementaire Défense et sécurité de l'Assemblée Nationale ;
Ancien Chargé du Programme DDR Enfant (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion sociale des Enfants soldats) à la CARITAS-DEVELOPPEMENT GOMA, de 2006 à 2011, Juvénal Munubo Mubi a sensibilisé plusieurs groupes armés à ne pas recruter les enfants et à libérer ceux déjà enrôlés. A ce titre, il a été orateur principal de la Campagne de sensibilisation et de récolte des fonds « Lasciateci in pace, siamo bambini » (Laissez-nous en paix, nous sommes des enfants) organisée à Rome par la Caritas Diocésaine de Rome le 8 novembre 2008.
Nominé du Prix de mérite de contrôle parlementaire par la presse congolaise le 7 janvier 2014 à Kinshasa, classé par le magazine d'informations JEUNE AFRIQUE dans le Top 10 des jeunes leaders politiques africains déjà au pouvoir (qui émergent) le 5 juin 2014, Juvénal Munubo participe dans deux cadres de réflexion appuyés par l'Ambassade de la Suisse en RDC.

Faïda MWANGILWA FABIOLA
faidamfr@gmail.com

Consultante indépendante en genre ;
Ministre honoraire de la Condition féminine durant toute la période de la transition,
Faïda Mwangilwa est licenciée en Sciences de l'Education de l'université de Kisangani depuis 1994.
Elle a été engagée en Janvier 1995 au cabinet du Gouverneur de province du Nord-Kivu en qualité de rédactrice puis exercera successivement les fonctions de Conseiller chargée d'étude et enquête, Conseiller Administratif et Directeur de Cabinet jusqu'en octobre 2000.
Elle a aussi coordonné, pour la même période, le projet de rapatriement des réfugiés rwandais, projet exécuté par le Gouvernorat de province du Nord-Kivu en partenariat avec le Haut-Commissariat aux Réfugiés, HCR en sigle.
Membre du RCD, elle est une femme politique et à ce titre a participé dans presque toutes les étapes des négociations politiques inter-congolaises ayant conduit en décembre 2003 à l'instauration d'un nouvel ordre politique en République Démocratique du Congo avec la signature de l'accord global et inclusif.
Elle est membre fondatrice de plusieurs organisations et plateformes féminines.

Joséphine NGALULA KABEYA
joseengalula2001@gmail.com

Secrétaire Exécutive du Réseau Genre et Droits de la Femme « GEDROFE » ;
Présidente de l'ONGDH FORFEM (Forum de la Femme Ménagère) ;
Licenciée en Sciences Sociales Politiques et Administratives, Département des Relations Internationales, option Droit International (Kinshasa), Joséphine Ngalula Kabeya est une militante des droits humains et spécifiquement des droits des femmes depuis plus de 20 ans.
Elle a occupé plusieurs fonctions de direction dans les plates formes et réseaux des femmes en RDC. Elle a suivi plusieurs formations à l'extérieur et à l'intérieur de la RDC. Sensibilisatrice et formatrice, elle est consultante indépendante et experte en plaidoyer, genre, socio-économie et violences à l'égard des femmes.

Emery OKUNJI N'DLOVU
emeryokundji@yahoo.com

Détenteur d'un diplôme de l'Académie de Police de Charlotte (USA), d'une licence en Sciences politiques de l'université de Laval (Québec) et d'un diplôme d'études françaises à l'université de Nancy II (France), Emery Okundji N'dlovu a été conseiller chargé des missions au Ministère des Transports et Communications (2003), député national de la Transition (2004), député national élu en 2006 et réélu en 2011.
Président du réseau des parlementaires pour les droits de l'homme (REPADHOC), il a reçu en 2013 le diplôme d'Honneur et d'Excellence a titre de reconnaissance de ses mérites, par l'Association des Journalistes Analystes du Congo (A.JA.CO) ainsi qu'undiplôme de mérite parlementaire par l'Observatoire de l'Action Parlementaire par les medias (2014).

Astrid TAMBWE KAMWANYA
astridtambue@yahoo.fr

Présidente de Restoration Africa Center (RAC) ;
Diplômée en sciences commerciales, option finances de l'Institut Supérieur de Commerce (Kinshasa), Astrid Tambwe Kamwanya est une des défenseures actives au sein du Groupe Thématique Droits de la Femme et Lutte contre les Violences sexuelles de la Maison des Droits de l'Homme (GTDFVS) au Centre Carter Kinshasa, dont elle assure la coordination.

Soucieuse de la défense des droits de la femme et de la jeune fille dans son ONG et dans d'autres structures similaires, elle est impliquée dans le combat pour la promotion des droits de la femme à travers des interventions au niveau tant local, national qu'international. Elle a entre autre participé aux assises parallèles à la 55ème session de la CEDEF en juillet 2013 et à la pré-session de la 19ème session de l'EPU d'avril 2014.

Anny TENGAMENDITE MODI
annym@afiamama.org;
annytenga@yahoo.com

Directrice Exécutive Cofondatrice de AFIA MAMA ; Chargée de plaidoyer de DYJEF (La Dynamique de la Jeunesse féminine) ;
Anny T. Modi est une activiste congolaise qui travaille pour la promotion des Droits de l'Homme, des Droits des Jeunes Femmes et les Droits des Femmes vivant avec le VIH/SIDA en RDC et dans la région de la SADC. L'autonomisation, l'émancipation, le développement du leadership et la participation efficace des jeunes femmes dans le processus de prise de décisions sont sa passion. Team leader de la société civile du Katanga pour le genre et les droits des enfants, elle détient un certificat de mérite du FNUAP et du gouvernement provincial du Katanga pour son leadership dans l'avancement des droits des jeunes filles (mai 2014). Membre du Comité de pilotage régional du SAYWF (Festival des jeunes femmes de l'Afrique australe), un espace vibrant pour les jeunes femmes activistes de droits de l'homme dans la région de la SADC, elle a coordonné l'édition 2013 organisée en RDC. Détentrice de plusieurs certificats de compétence, elle poursuit sa licence en Relations Internationales et Diplomatie (UNISA, Pretoria).

Pétronille VAWEKA RUTAYA
vawekas@yahoo.fr,
cad.2alpha@gmail.com

Expert en Gestion des Conflits au STAREC (Stabilisation et Réconstruction des zones sortant des conflits armés) ;
Actrice de changement dans le district de l'ITURI en Province Orientale, Mme Pétronille Vaweka Rutaya est l'initiatrice de l'ONG Fondation pour la Paix Durable (FPD), actuellement Femme pour la Paix, le Développement et l'Environnement (FPDE).
Elle a beaucoup travaillé pour l'épanouissement intégral de l'homme et la défense des droits des femmes au sein des ONGs nationales et internationales.
Pendant ses mandats successifs comme Présidente élue de l'Assemblée Spéciale de l'ITURI, Députée de la transition, Commissaire de District, elle a réussi en négociant dans des milieux hostiles, à faire libérer les agents des Nations Unies otages des groupes armés.
Pendant la guerre inter-ethnique de l'ITURI, elle s'est impliquée dans le processus d'appropriation et de légitimation locale et nationale de l'opération militaire européenne « ARTEMIS ».
La réconciliation des communautés, le désarmement, la démobilisation des groupes armés (Ituri, Nord et Sud Kivu), la restauration de l'autorité de l'Etat sont sa passion.
Pétronille Vaweka est également membre du comité des femmes de l'Union Africaine et conférencière dans des fora multilatéraux sur la consolidation de la paix.

Marie Claire ZAINA
Marie-claire_zaina@wvi.org

Manager en charge du Genre et protection de l'enfant à l'ONG internationale World Vision.
Licenciée à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation à l'université de Kisangani,

Humanitaire, consciente des besoins différents entre les hommes, Femmes, Filles et Garçons, elle est activiste du développement transformationnel et prône la promotion des chances, opportunités égales et droits égaux entre ces différentes catégories sociales.
Au centre de ses actions, l'autonomisation de la femme en général et en particulier la femme rurale. Elle développe un état d'esprit qui reste sensible à la dimension genre au quotidien d'une part et d'autre part, elle sensibilise et renforce les capacités des femmes et des hommes sur la prise en compte des besoins différenciés des hommes, femmes, filles et garçons. Son objectif dans la promotion du genre, la protection de l'enfant et de la femme à travers l'enregistrement des mariages et des naissances afin de permettre la culture de la participation de la jeune fille et du jeune garçon à toutes les décisions qui les concerne d'une part, et d'autre part permettre à ces derniers d'évoluer dans un environnement sécurisé et plein d'amour.

Diane LAMBERG-LISZKAY

Directrice du Centre Carter en RDC (juillet 2012 - mars 2015) ; Diplômée en sciences politiques et en relations internationales au Canada, et diplômée en Histoire en France, les études de Diane Lamberg-Liszkay l'ont conduite à occuper des postes au siège des Nations Unies à New York, au Bangladesh comme adjointe à la division politique et des droits de l'Homme de la Délégation de l'Union européenne, au sein de la division politique de la mission de maintien de paix des Nations au Liberia, au PNUD Liberia pour le projet de décentralisation. Directrice Adjointe du Centre Carter en charge du programme Droits de l'Homme entre 2010 et 2012, la promotion et la protection des droits des peuples est son cheval de bataille.

Katharina R. VOGELI

Conseillère en Sécurité humaine à l'Ambassade de Suisse à Kinshasa Katharina R. Vogeli s'investit depuis trente ans dans la promotion du dialogue entre interlocuteurs aux intérêts et priorités divergents, à travers des stratégies efficaces portant sur des problématiques complexes et globales dans les milieux politiques sensibles. Son expérience dans la politique de paix et de sécurité, la consolidation de la paix et le développement humain, dans des contextes internationaux et multilatéraux, menés pour le compte de gouvernements et d'ONGs l'ont bien préparé pour relever les défis actuels en RDC.
Depuis avril 2013, elle s'occupe de la création d'un programme de Sécurité humaine à l'Ambassade de Suisse à Kinshasa, avec quatre thématiques majeures dont les droits humains et le dialogue. Elle s'engage à établir des ponts entre les acteurs de la société civile, du monde politique, du secteur privé et la communauté internationale.
Sa priorité est d'agir comme catalyseur, afin que les acteurs de changement aient une plus grande portée, et comme conseillère avisée et expérimentée auprès des mêmes acteurs pour un transfert de compétences.

Rino KAMIDI
rino.kamidi@eda.admin.ch;
rinokamidi@gmail.com

Coordonnateur de Projet du Programme de Sécurité humaine à l'Ambassade de Suisse (Kinshasa).
Avocat, Rino Kamidi a une passion pour les droits des femmes et des enfants et milite pour leur reconnaissance en fait et en droit. Sa devise « Pro Lege et Justicia » (Pour la Loi et la Justice) motive sa carrière professionnelle et ses activités extra-professionnelles. Ancien assistant du Rapporteur Spécial sur les Défenseurs

des Droits de l'Homme à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, chercheur, il a publié sur l'administration de la justice, le recours à la force en droit international, la xénophobie, la traite des enfants, la consolidation de la paix, les droits des enfants, le genre et la construction de la paix, les défenseurs des droits de l'Homme. Détenteur d'un Master en Droits de l'Homme et Démocratie (Pretoria) et d'une licence en Droit Public International (Kinshasa), il prépare sa thèse de doctorat sur les droits de la femme. Homme d'action, il rêve de contribuer chaque jour au réveil du Grand Congo, à petits pas mais avec de grands effets : pour lui, le changement c'est agir maintenant !

L'Ambassade de Suisse exprime sa gratitude
au Centre Carter

THE
CARTER CENTER

pour son accompagnement
et à ses partenaires financiers pour la Conférence du 20 au 21 novembre 2014 :

OSISA RDC

OSISA
Open Society Initiative
for Southern Africa

Ambassade de Suède
en RDC

AMBASSADE DE SUÈDE
Kinshasa

Beatrice Hotel

BEATRICE HOTEL

Fonds pour la Femme
Congolaise (FFC)

FFC